



# Union Fédérale de la Santé Privée.

C L C C

## Compte rendu du 10 janvier 2013

La Commission Nationale Paritaire a eu lieu de 14h à 16h.

Ordre du jour : présentation du travail du groupe paritaire sur les classifications.

Le Sociologue du Travail, Philippe DENIMAL en charge du dossier pour la FNCLCC et la « DRH Groupe » UNICANCER Micheline CHRISTOT ont présenté les travaux en cours :

Rappel des objectifs :

- Analyser le système de classification des personnels non praticiens, intégrer le LMD des personnels paramédicaux, valoriser les emplois avec une méthode d'évaluation plus simple et lisible, étudier une nouvelle structure de rémunération plus compréhensible,
- Un état des lieux réalisé sur 10 sites a déjà été rendu à la CNP,
- Une 1<sup>ère</sup> étape a consisté à identifier et décrire des emplois repères avec la finesse nécessaire et en étant le plus objectif possible,
- Une 2<sup>ème</sup> réflexion s'est portée sur les critères qui vont permettre de classer ces emplois selon une hiérarchie.

Les tests de faisabilité ont été réalisés dans 4 centres : Curie, ICO, Nancy et Bordeaux. Ils ont permis d'apporter plus de clarté.

*Note : dans le groupe de travail, la CGT a clairement réaffirmé qu'elle était contre les grilles à critères classant qui permettent aux employeurs de maîtriser le classement de chaque salarié, en lieu et place d'une Convention Collective qui devrait protéger le classement de ces mêmes salariés. Ce système permet en outre de mieux maîtriser la masse salariale.*

### Discussion

Sud : « on a le sentiment de se retrouver dans la même problématique qu'en 98 »,

- Ex : manip : à l'ICO les manips sont experts.... Et ils vont redevenir simples manips...
- Les salaires vont être nivelés par le bas, en particulier pour les jeunes.
- Les bonifications pour travail en plus, seront totalement arbitraires.

La FNCLCC : il faut prendre de la distance par rapport à l'existant. Cette nouvelle classification est plus objective.

SUD : les emplois non règlementés et cadres posent problème ! Les emplois "manager" sont très flous. Chaque centre fera ce qu'il veut...

La FNCLCC : il y a la question des fiches de postes dans tous les centres. Je ne partage pas votre appréciation.

CGT : les techniciens de labo n'ont pas de reconnaissance correspondant réellement à leur travail et les macroscopistes sont toujours oubliés !

La CGT partage l'analyse que vient d'exposer SUD.

Nous réaffirmons que notre participation au groupe de travail ne vaut pas acceptation, ni de la démarche, ni du contenu des documents transmis aux membres de la CNP.

CGC : le microscopiste ça n'existent pas encore ! Alors on ne peut pas les intégrer...

*Cette intervention a été huée !*

FO : on attend la valorisation en argent ! On verra ce qu'il a derrière tout ce travail.

La FNCLCC, aujourd'hui nous faisons juste une présentation du travail réalisé. Il y aura une synthèse qui sera présentée rapidement, et avant la négociation.

Nous pensons que grâce à des contenus d'activités plus détaillés dans les fiches de postes, comparé à l'existant dans la CCN, on peut réduire les disparités entre centre sur la corrélation entre la fiche de poste et la position du salarié qui occupe ce poste dans la grille de classification.

Le sociologue du travail de la FNCLCC : le but d'une classification c'est une garantie sociale minimale ! Ce n'est pas un outil miraculeux pour régler tous les problèmes. Ce sont les salaires minimums...

Comment on articule les fiches de postes avec les emplois repères ?

Les fiches de spécialistes, il me semble qu'on arrive à faire les différences dans les fiches.

Emplois d'encadrement : je ne crois pas qu'on pourra les mettre où on veut !

Le diplôme : la classification ne peut pas reconnaître que le diplôme.

Un changement de classification ça coûte, je suis prêt à l'expliquer dans un ministère.

CFDT : il remonte des centres une certaine inquiétude.

En fin de réunion, FO fait une intervention sur la commission de conciliation demandant à la fédération patronale de reconsidérer la composition de cette commission. En effet, seul les Organisations Syndicales signataires ou adhérente de la CCN peuvent accompagner un salarié qui demande une commission de conciliation. Or le salarié peut avoir été accompagné à l'entretien préalable par un syndicat non signataire, ce qui pose un problème.

FO rejoint la demande de la CGT formulé il y a plus de 2 ans, et pas retenue par la fédération patronale.

La DRH de la FN CLCC s'engage à répondre rapidement à cette question. Elle quittera ses fonctions de « DRH du groupe UNICANCER le 31 janvier 2013, et sera remplacée par Mme Martine SIGWAD, actuelle DRH à la fédération qui assumera les 2 fonctions.

### Prochain groupe paritaire le 29 janvier 2013.

Les dates de commissions paritaires seront envoyées prochainement.